

## INFORMATIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION 2021

Arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009

## Vous êtes:

- 1- Bachelier et/ou en poursuite d'études : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur <u>parcoursup.fr</u> (inscriptions du 20 Janvier au 11 Mars 2021 inclus : formulation des vœux du 12 Mars au 8 Avril 2021 inclus : confirmation des vœux).
- 2-Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 A noter que l'organisation du concours est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire :
- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)
- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

## Pour les candidats relevant du point 2 :

- l'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : les dossiers d'inscriptions seront en ligne dès le 4 Janvier 2021 et la clôture des inscriptions aura lieu le 12 Mars 2021 (le coût de l'inscription est de 120 €).
- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à savoir le 6 Avril 2021 à 10h00
- Les entretiens débuteront le 6 Avril 2021 après-midi (une convocation vous sera adressée en temps voulu)
- Les résultats seront affichés à l'IFSI le 27 Mai 2021 à 14h00.

## A noter:

Au vu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de journée portes-ouvertes cette année